

LA ZEC

Suivez nous sur internet au
<https://zecdespasses.reseazec.com>



Zec des Passes.ca - Lac-Saint-Jean



zec_des_passes

Numéro d'établissement # 627839.

ENREGISTREMENT

Que vous soyez un propriétaire de chalet, un visiteur, un campeur, un randonneur ou que vous ne faites que passer sur la Zec, il est **obligatoire** d'arrêter au poste d'accueil pour faire votre enregistrement (même pour les détenteurs de forfaits universels et âge d'or)

Vous devez obtenir un formulaire d'excursion chaque fois que vous entrez sur le territoire. Vous avez également l'obligation de remettre votre feuillet d'excursion à votre sortie. Des vérifications intensives seront faites par nos assistants cette année.

Règlement #4 sur l'enregistrement dans la Zec des Passes.

POSTE D'ACCUEIL VIRTUEL

Le poste d'accueil virtuel est accessible via le site de la Zec en cliquant sur l'icône

Service en ligne



Vous pouvez, après y avoir créé votre profil, acheter vos forfaits saisonniers, vous enregistrer pour une excursion de pêche, de chasse au petit gibier ou un passage. Le paiement se fera par carte de crédit. Vous devez imprimer votre feuillet ou enregistrer celui-ci dans votre téléphone.

ARTICLES PROMOTIONNELS

Vous les demandez depuis longtemps, ils seront en vente au poste d'accueil dès l'ouverture, le chandail «crew neck» avec le logo vintage de la Zec. Seulement 49.99\$+tx. Disponible dans les grandeurs allant de small à 2XL. Faites vite, les quantités sont limitées.

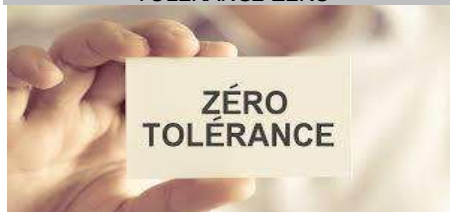


CODE D'ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉS DES MEMBRES ET UTILISATEURS DE LA ZEC DES PASSES

La première version de notre Code d'éthique a été adoptée en 2011. Les contextes et les réalités de fonctionnement de la Zec ont beaucoup changés depuis. Cette nouvelle édition vise à mettre à jour les exigences de responsabilités des membres et utilisateurs. Elles sont en lien avec l'évolution des mesures et règles d'encadrement touchant nos activités de pêche, de chasse, l'ajout et le déploiement des activités récréatives et récréotouristiques, la protection et le développement du territoire de même que l'impact à plusieurs niveaux de l'utilisation des médias sociaux.

Ce code d'éthique adopté par les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024 est disponible sur notre site internet et aux postes d'accueil.

TOLÉRANCE ZÉRO



La Zec des Passes applique la tolérance Zéro en ce qui concerne les abus verbaux ou physiques envers ses employés :

- Paroles désobligeantes,
- Gestes agressifs
- Blagues ou propos à caractère sexuel
- Menaces ou intimidation

Nous comptons sur votre collaboration pour partager et propager un message de respect et de tolérance entre les membres et les employés.

SENTIER DE QUAD

Une entente est en vigueur concernant les droits de circulation permettant le transit des membres de la FQCQ et du Club de Maria-Chapdelaine dans la section de sentier fédéré située à l'intérieur du territoire de la Zec des Passes.

Vous êtes quadistes membres de la FQCQ: Tous les détenteurs d'un droit d'accès (vignette en règle du FQCQ) sont autorisés à circuler sur la section du sentier fédéré située à l'intérieur du territoire de la Zec des Passes sans devoir acquitter le coût du droit de passage pour la durée de la saison de quad.

Vous êtes détenteur d'un droit de circulation annuel de la Zec des Passes:

Tous les détenteurs d'un droit de circulation annuel (mai à avril) de la Zec des Passes peuvent circuler librement en tout temps sur le sentier fédéré situé à l'intérieur de la Zec des Passes et ce, sans détenir le droit d'accès de la FCMQ. Ils doivent porter le casque de quad, avoir leur permis, immatriculation, preuve d'assurance et leur droit de circulation annuel de la Zec avec eux. De plus, leur quad doit respecter les normes en vigueur et sont assujettis à la loi et à la réglementation des véhicules hors route (VHR) du Québec au même titre que les membres des clubs quads. Les agents de surveillance des sentiers de quad peuvent intercepter tout utilisateur sur la section du sentier fédéré du territoire de la Zec pour vérifier la validité du droit de circulation.



GUICHETS D'ENREGISTREMENT ET DE SORTIE

Le poste d'accueil principal dispose maintenant de deux guichets afin d'améliorer la fluidité. La collaboration des utilisateurs est essentielle pour le bon fonctionnement de ces guichets :

- Respecter les voies de circulation pour chaque guichet.
 - Stationner votre véhicule de manière à ne pas obstruer la circulation des autres usagers.
 - Rouler lentement aux abords du poste d'accueil. C'est une question de sécurité.
 - Aucun paiement n'est autorisé à ces guichets.
- Rappel: TOUT utilisateur est dans l'obligation d'arrêter au poste d'accueil à sa sortie du territoire.

PÊCHE

DÉCLARATION DU POISSON

Le début de la saison de pêche est enfin arrivé à la Zec des Passes ! C'est le moment idéal pour profiter de la nature, mais aussi pour agir de façon responsable et contribuer à la gestion durable de nos ressources.

Une étape essentielle pour assurer la pérennité de la pêche dans notre Zec est la déclaration de chaque activité de pêche. En remplissant votre formulaire de déclaration, vous nous aidez à suivre l'état des populations de poisson et à planifier des mesures de conservation efficaces.

Pour vous faire gagner du temps, nous vous encourageons à remplir votre formulaire à l'avance. Simple, rapide et

pratique, cette démarche nous permet un roulement efficace au guichet de sortie.



Bonne saison à tous !

TRANSPORT DU POISSON

Le poisson qui est transporté doit toujours être **dénombrable, facilement identifiable et mesurable**.

Vous devez toujours laisser un morceau de peau suffisant pour en identifier l'espèce. Pour le doré, il doit être transporté en entier ou en filets coupés en portefeuille et doit avoir ses deux nageoires pectorales (celles de chaque côté du poisson). Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser la coupe portefeuille conformément aux exigences, nous vous conseillons de le transporter en entier.



PLAN DE GESTION DU DORÉ 2017-2026

La réglementation pour la pêche au doré est toujours en vigueur sur la Zec des Passes. Pour les zones 28 et 29, il faut remettre à l'eau les dorés d'une taille inférieure à 32 cm et supérieure à 47cm.

OUVERTURE DU LAC BERNABÉ

L'ouverture du mythique lac Bernabé sera **le vendredi 30 mai 2025**. La limite de prises est de 2 touladis. Notez que ce lac sera fermé dès que le quota de touladis sera atteint.

Attention : L'ouverture de la pêche au brochet étant le 1 juin 2025, toute capture de brochet sur ce lac devra être remise à l'eau.

CONCOURS « DÉCLARE TES PRISES »

Un chasseur ou un pêcheur parmi ceux qui auront déclaré du poisson ou du petit gibier durant la saison, sera l'heureux gagnant d'un certificat-cadeau d'une valeur de 500\$ chez Lachance Pièces d'Auto de Ste-Monique.



Le tirage se fera électroniquement à la fin de la saison 2025. Pensez-y, c'est notre ressource.

REMISE À L'EAU

La remise à l'eau est une opération délicate qu'il faut accomplir avec minutie pour donner toutes les chances au poisson de survivre.

- Privilégiez les hameçons circulaires;
- Rincez-vous les mains dans l'eau avant de manipuler le poisson pour ne pas enlever la couche protectrice de mucus sur son corps;
- Évitez de toucher ses branchies et ses yeux;
- Limitez le temps de manipulation hors de l'eau à moins de 15 secondes;
- Retirez l'hameçon délicatement en utilisant des pinces à long bec ou coupez la ligne le plus près possible de l'hameçon s'il est trop profondément engagé.



Les pêcheurs sur le territoire de la Zec des Passes doivent informer

les préposés s'ils sont témoins de capture d'espèces de poissons inconnus dans un secteur spécifique de la Zec. Ces informations permettent de réaliser un suivi rigoureux de ces plans d'eau en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

CARTE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO OBLIGATOIRE AVEC VOTRE PERMIS DE PÊCHE

Depuis le 11 juin 2021, en plus d'un permis de pêche valide, vous devez avoir en main une pièce d'identité avec photo qui confirme votre identité.

Cette pièce d'identité avec photo doit avoir été délivrée par un gouvernement ou l'un de ses ministères ou par un organisme public et être présentée sur-le-champ à un(e) agent(e) de la protection de la faune ou à un(e) assistant(e) qui vous en fait la demande.

Passez un bel été et bonne pêche!

VILLÉGIATURE

MODULES D'HÉBERTISME

C'est avec l'aide financière du Fonds d'investissement du Plan Nord, de la MRC Maria-Chapdelaine, du Regroupement Loisirs et Sports et de Développement économique Alma Lac-Saint-Jean que la Zec des Passes a été en mesure d'installer 6 modules d'hébertisme pour les jeunes âgés entre 6 et 12 ans. Cette offre d'activité est offerte à l'entrée du sentier pédestre pour notre jeune relève !



UNITÉS D'HÉBERGEMENTS

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT votre unité d'hébergement en formule prêt-à-camper, chacune à partir de 131,21\$+tx la nuitée. Que ce soit en POD aux abords de la rivière Alex ou en chalet au site du lac Moffatt, pour un séjour inoubliable en harmonie totale avec la nature!



CHASSE

RESPECT DURANT LA CHASSE

Chaque année, la période de chasse aux gros gibiers est attendue par près de 2000 chasseurs et chasseuses sur le territoire de la Zec. Nous invitons donc tous les

utilisateurs à faire preuve de respect envers ceux qui pratiquent ce loisir.

Autant que possible, réduisez vos déplacements près des sites d'affût, respectez les aménagements des chasseurs et portez un dossard orange lors de vos déplacements, même si vous ne chassez pas.



RENOUVELLEMENT D'UN SITE D'AFFÛT

Nouveau!! Le renouvellement d'un site d'affût est maintenant de 10.00\$+tx **par site d'affût** et donne droit à deux autocollants de l'année que vous devrez apposer sur vos pancartes. De plus, le conjoint détenant un site B doit renouveler en personne l'enregistrement de son site d'affût. Aussi, en 2025, un inventaire et la vérification des sites B sera faite par notre personnel.

La période de renouvellement est du 1 juillet au 25 septembre 2025.

Vous désirez enregistrer un site d'affût : notre personnel au poste d'accueil pourra vous inscrire sur notre liste d'attente (vous devez avoir votre carte de membre 2025).



INVENTAIRE DE L'ORIGNAL

Ces trois dernières années, le conseil d'administration de la Zec des Passes a tenu des rencontres spéciales avec son comité de chasse afin d'analyser la gestion de l'orignal sur son territoire. L'activité chasse est très importante pour tous les membres et notre administration poursuit ses efforts de concertation pour une gestion réfléchie et optimale de la ressource faunique.

À la suite du plus récent inventaire aérien de l'orignal réalisé par le



Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et suite aux analyses des données internes, le comité chasse de la Zec des Passes propose certaines pistes de solution sans toutefois réglementer davantage l'activité de chasse sur son territoire. Les données suggèrent une diminution du % du nombre de mâles dans la zone de chasse 28 et conséquemment sur le territoire de la Zec des Passes. Les données d'inventaire colligées à l'échelle de la zone de chasse 28 montrent que les mâles représentent 18,5% de la population adulte hivernale d'originaux soit 23 mâles/100 femelles. Ce constat présente donc un déséquilibre en faveur des originaux femelles bien que les spécialistes de l'orignal ne s'entendent pas sur le ratio mâle-femelle optimal pour la reproduction. Étant une espèce polyestrale, la plupart des femelles sont gestantes à l'hiver même avec un ratio mâle-femelle déséquilibré. Par contre, la survie du faon au printemps est loin d'être assurée, particulièrement en présence de prédateurs et/ou de mauvaises conditions physiques de la mère ou de son jeune.

Plusieurs chasseurs ont l'habitude de récolter le gros panache du vieux "buck", laissant ainsi plus d'occasions pour les jeunes mâles d'accoupler les femelles en rut. Cette pratique peut entraîner certaines répercussions sur la population d'orignal pour un secteur donné puisque les jeunes mâles sont généralement moins performants. Il faut savoir que le gros "buck" a généralement un meilleur succès

reproducteur qui contribue à favoriser des conditions propices pour l'accouplement et donc la probabilité d'améliorer le recrutement.

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN SITE D'AFFÛT

Les chasseurs qui désirent modifier, déplacer ou transférer leur site d'affût doivent faire une demande en complétant le formulaire disponible au poste d'accueil et sur notre site internet (section chasse). Les demandes sont traitées par le Comité de chasse durant la période hivernale et une réponse est transmise à l'ouverture de la Zec en mai. Des frais de 25\$+tx sont exigés pour l'analyse de la demande. Ces frais sont non remboursables en cas de réponse négative.

En 2025, le mâle, la femelle et le veau seront permis.

Bonne chasse!

RÉSEAU ROUTIER

COMMUNICATION RADIO

La sécurité des utilisateurs est une priorité pour la Zec des Passes, afin de prévenir les accidents, annoncez votre présence à l'aide d'une radio émettrice de type CB sur le canal #10.



TRAVAUX DU RÉSEAU ROUTIER

Vous avez des demandes de travaux? Écrivez-nous au

admin@zecdespasses.com

en mentionnant les détails des problématiques que vous avez observées, les points GPS et des photos si possible. N'oubliez pas vos coordonnées pour que nous puissions communiquer avec vous pour en discuter. Aussi, vous pouvez toujours remplir un formulaire de commentaire disponible aux postes d'accueil.



Notez que seuls les commentaires écrits seront analysés et traités dans les meilleurs délais. Pour connaître le nom de votre représentant de secteur, communiquez avec l'administration de la Zec.

NUMÉROS D'URGENCE

-Pour une urgence : à partir d'un téléphone satellite 418-748-7575 et à partir d'un téléphone cellulaire 418-522-1515 (Ces numéros sont l'équivalent du 9-1-1, ils vous permettent d'entrer en contact avec un site d'urgence régional. Ils permettront de mieux situer l'endroit où vous êtes sur la Zec des Passes);

-Lors de feux de forêt, vous pouvez obtenir de l'information sur le site internet suivant : www.sopfeu.qc.ca;

-Pour dénoncer tout acte de braconnage : A.P.F. d'Alma (Agent de Protection de la Faune) 418-668-0128. En cas d'absence : 1-800-463-2191.

-En cas de vol : Sûreté du Québec de Dolbeau-Mistassini 418-276-2871 ou à Alma au **418-662-6606**.



VOS ADMINISTRATEURS

M. Donald Pilote (président),
M. Gerald Fortin (vice-président, voirie),
Mme Caroline Bouchard (sec-trésorière),
M. Sabin Bouchard (faune),
M. Patrick Savard (récréotourisme),
M. Alain Simard (administrateur),
M. Pierre-Luc Gaudreault (faune),
Mme. Louise Lamoureux (administratrice),
M. Alain Larouche (administrateur) et
M. Frédéric Gagnon (directeur général).
Le conseil d'administration et les employés de la Zec vous souhaitent une bonne saison 2025!

Le conseil d'administration
de la Zec des Passes

Une des rares Zecs où vous pouvez pêcher
la truite mouchetée, la truite grise, le doré et le brochet

